



CFE-CGC ORANGE

12 rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

presse@cfecgc-orange.org



COMMUNIQUE DU 26 OCTOBRE 2023

« Trimestre après trimestre le plan "Lead to the future" est un échec !

L'absence de projet industriel et de relais de croissance sont à l'origine d'un recul impressionnant de l'entreprise Orange, qui se confirme trimestre après trimestre.

Chaque jour, orange devient de plus en plus, un opérateur de second rang.

La croissance du T3 2023 n'est que de 1,8% soit largement en dessous de l'inflation. En euros constants c'est une nouvelle baisse significative du chiffre d'affaires de l'entreprise. Même en euros constants, l'Ebitda(al) est en baisse, c'est dire, si le déclin est d'importance.

En France, Orange ne cesse de perdre des parts de marché même face à un SFR en fort mauvaise posture.

Il est cuisant de constater que le chiffre d'affaires de La Poste dans les services informatiques dépassera dans les prochains mois celui d'Orange Business (déjà 770 millions contre 880 en 2022) démontrant si besoin était, l'échec d'Orange Business et de la soi-disant transformation qui ne vise qu'à délocaliser de l'emploi (via un plan social de près de 700 personnes) sur les marchés de la connectivité au mépris de la souveraineté nationale.

Augmenter le cash-flow et les dividendes en baissant les investissements ne constituent pas un plan stratégique.

La remontée des tensions sociales et l'inquiétude du personnel illustrent bien l'absence d'un projet d'avenir.

La politique de dividendes élevés assèche la capacité d'Orange à procéder à des acquisitions externes lui permettant de valoriser ses actifs : une marque, des clients dans le monde entier, des expertises rares pour exploiter des services 24h/24 et 7j/7, etc.

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS demandent un changement de direction pour enrayer la spirale du déclin. »

CONTACTS :

- presse@cfecgc-orange.org
- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange
sebastien.crozier@orange.com - 06 86 27 32 72 – Twitter : @crozierblog

Vous pouvez :

- retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange : <http://www.cfecgc-orange.org/communiqués-de-presse/> et sur Twitter : @CFECGCOrange
- vous abonner à nos communiqués : <http://bit.ly/AbtCDP>

À PROPOS DE LA CFE-CGC ORANGE

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Depuis les élections de novembre 2019, la CFE-CGC Orange est la 1ère organisation syndicale du groupe Orange avec une représentativité de 27,28%. Les listes conduites par la CFE-CGC Orange pour les élections de décembre 2021 au Conseil d'administration d'Orange ont rassemblé 33,22% des suffrages exprimés, tous collèges confondus.

Depuis fin 2017, elle détient le siège représentant les cadres au Conseil d'Administration d'Orange et depuis mai 2020, le siège d'administrateur représentant les personnels actionnaires du Groupe Orange.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA en 2005, la CFE-CGC progresse à toutes les élections. À son score de 26,08% en novembre 2019 en maison mère, s'ajoute une forte représentation dans les filiales : 48,4% sur l'UES Orange Business Service SA, 57,4% sur Business & Décision, 48% chez BuyIn, 50% chez Globecast, 49,3% chez Orange Bank, 40,4% chez Protectline, 26% chez Orange Marine et 47,5% chez Orange Lease.

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard, lequel, avec 6 autres prévenus, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel. Les audiences ont eu lieu du 6 mai au 12 juillet 2019. Le jugement rendu le 20 décembre a condamné l'ensemble des prévenus pour harcèlement moral institutionnel ou complicité.
- la dénonciation d'un dividende supérieur aux bénéficiaires, et la demande réitérée d'une baisse de ce dividende, dont le niveau obère les capacités d'investissement du Groupe Orange.
- le doublement des droits de vote en AG pour les personnels actionnaires, qu'elle a fait activer dès la promulgation de la Loi Florange.